

le programme de vendredi, je puis présenter une autre motion à ce sujet. Il s'agit simplement de nous assurer que nous pourrions poursuivre demain et vendredi le débat sur l'Adresse.

L'hon. M. Rowe: Du consentement unanime.

Le très hon. M. St-Laurent: Non pas, mais en vertu de la motion que je présente à la Chambre. Si les honorables députés veulent qu'il y ait un débat cet après-midi, j'y consens volontiers. Je l'avais même proposé, mais cela ne convenait pas aux honorables députés, qui avaient pris d'autres dispositions pour le reste de la journée. Il fallait arrêter un programme pour demain et vendredi.

Vendredi, je proposerai que le débat sur l'Adresse n'ait pas priorité ces jours-là, mais que nous fassions passer d'abord la mesure visant Terre-Neuve. Nous n'entendons pas agir en dictateurs. (*Exclamations.*)

On a beau s'exclamer, il reste que c'est la vérité. Je sais ce que nous désirons tout aussi bien que ceux qui s'exclament. Autant que possible je tiens à me conformer aux désirs de tous les députés. Je ne me propose pas d'ouvrir aujourd'hui un débat sur les raisons qui militent en faveur de l'étude immédiate de la mesure visant Terre-Neuve; cela viendra vendredi. Si nous ne pouvons satisfaire ainsi la plupart des députés, nous agissons autrement. Nous n'exigeons pas de la Chambre une décision brusquée, mais il ne serait pas bon, je pense, que je lui demande de fixer aujourd'hui un ordre des travaux, pour lui demander vendredi d'en arrêter un autre.

M. Drew: J'ai prié le premier ministre de revenir sur sa décision, mais, puisqu'il ne l'a pas fait, je signale que la présente motion ne produit pas l'effet qu'il prétend. Selon lui, on se trouverait par là à poursuivre la discussion, à moins que n'intervienne une nouvelle motion.

Le très hon. M. St-Laurent: Oh non! Je n'ai pas dit cela.

M. Drew: C'est ce que j'ai cru comprendre.

Le très hon. M. Saint-Laurent: Je regrette de ne pas m'être exprimé assez clairement. Ce que j'ai dit, c'est que si nous ne pouvions pas entreprendre l'étude de la question de Terre-Neuve, nous ferions en sorte d'employer autrement le temps de la Chambre, à partir de lundi. Je me rends parfaitement compte que vendredi il nous faudra prévoir l'emploi du temps de la Chambre la semaine prochaine et plus tard.

M. Drew: Je voudrais poursuivre l'exposé de mon point de vue. La méthode que je propose est la méthode classique et, si on se reporte au harsard, on verra que le très hon. député de Glengarry (M. Mackenzie King), lorsqu'il a présenté, en qualité de premier ministre, sa dernière motion de ce genre, a présenté celle qu'on a toujours présentée, touchant la priorité à accorder au débat sur l'Adresse en réponse au discours du Trône. Au moment même où il prenait cette attitude il laissait entendre qu'il présenterait une autre motion visant à remettre le débat à une certaine date. Il n'est donc pas illogique de présenter la motion ordinaire qui accorde la priorité à ce débat, et de donner avis vendredi, comme le premier ministre vient de le faire, d'une motion qu'on étudiera et qui, si elle est adoptée, différerait le débat.

La présente motion n'a pas la forme que prend d'ordinaire celle qui a trait au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Si je comprends bien le Règlement, une motion de cette nature exige le consentement unanime ou quarante-huit heures de préavis. Monsieur l'Orateur, je ne consens pas à l'étude de cette motion dans sa forme actuelle. Je ne veux aucunement qu'on puisse dire que nous empêchons le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ainsi, si le premier ministre veut bien présenter maintenant la motion qu'on a toujours employée depuis la Confédération, nous l'appuierons à l'unanimité.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre dit qu'il voudrait éviter aujourd'hui un débat sur la procédure. Il doit se rendre compte qu'il a posé un geste de nature à soulever une longue discussion. Cependant, à mon avis, il est encore possible d'éviter un débat sur la façon de procéder s'il accepte la proposition formulée par le chef de l'opposition (M. Drew) et par le chef de notre groupe. Il n'a qu'à retirer sa motion et revenir à la proposition qu'on a formulée dans presque toutes les occasions, soit que le débat sur l'Adresse commence demain et qu'il ait la priorité jusqu'à ce qu'il soit terminé. Comme le chef de l'opposition l'a déclaré, il pourra alors donner avis que, vendredi, il compte formuler une proposition selon laquelle, nonobstant la motion adoptée le 26 janvier, la Chambre procédera de telle ou telle façon. Je signale que non seulement l'an dernier, mais au cours de plusieurs sessions, le débat sur l'Adresse s'est poursuivi pendant une certaine période et qu'une motion subséquente est venue l'interrompre. Je conseille au premier ministre de faire la proposition d'usage s'il veut éviter un débat aujourd'hui.

Le très hon. M. St-Laurent: Je crois que l'honorable député fait erreur. La motion